

131789

N° 0 3 8 9 1 / PR.SG.SCM.BL

Le Président de la République

Dakar, le - 8 MAI 1987

08/87

Monsieur le Président ,

Je vous fais parvenir, ci-joint, un décret ordonnant la présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de :

- loi autorisant le Président de la République à approuver l'Accord entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement fédéral d'Autriche relatif aux transports aériens signés, à Dakar, le 4 février 1987.

Je vous prie de bien vouloir soumettre ce projet à la délibération de l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL  
LE PRESIDENT

Abdou DIOUF.

A  
Monsieur Daouda SOW  
Président de l'Assemblée nationale

--- DAKAR ---

ASSEMBLEE NATIONALE  
BUREAU DU COURRIER  
ARRIVEE  
Date 15 MAI 1987  
N° 624

